

## AVIS DE CONCOURS

### RECRUTEMENT D'AGENTS PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE SESSION 2017

Les inscriptions aux **concours externe, interne et réservé** de psychologues de l'éducation nationale sont ouvertes :

**du MARDI 07 FEVRIER 2017 à partir de 12 heures au MARDI 07 MARS 2017, 17 heures, heure de Paris**

**Dates des épreuves écrites (externe et interne) ou d'envoi des dossiers RAEP (réservé) :** les calendriers détaillés ainsi que le nombre de postes sont publiés, pour chaque concours, sur le site internet du ministère de l'éducation nationale, à l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/cid99001/les-concours-de-recrutement-des-psychologues-de-l-education-nationale.html>

#### CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Pour les différents concours, les conditions d'inscription peuvent être consultées sur <http://www.education.gouv.fr>

#### MODALITES D'INSCRIPTION :

Phase 1 : INSCRIPTION PAR INTERNET	Phase 2 : ENVOI DES PIÈCES JUSTIFICATIVES AU RECTORAT
<p>Sur le site : <a href="http://www.education.gouv.fr/cid99001/devenir-psyEn.htm">http://www.education.gouv.fr/cid99001/devenir-psyEn.htm</a></p> <p><b>Du MARDI 07 FEVRIER 2017 à partir de 12 H au MARDI 07 MARS 2017, 17 heures, heure de Paris.</b></p> <p>L'attention des candidats est appelée sur le fait que tant que leur numéro d'inscription n'est pas affiché à l'écran, l'inscription n'est pas enregistrée. En cas de déconnexion avant l'obtention de celui-ci, le candidat doit reprendre la totalité de la procédure.</p> <p>Il est demandé aux candidats de fournir une adresse électronique valable et permanente.</p> <p>Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.</p> <p>L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.</p>	<p><b>Les candidats recevront après le 07 MARS 2017 par courriel :</b></p> <p>un formulaire indiquant les pièces justificatives à fournir.</p> <p>Ce formulaire accompagné des pièces justificatives devra être <b>retourné à la Division des Examens et Concours du Rectorat - DEC/1 – Concours enseignants - 2, rue Philippe de Gueldres Case officielle n° 30013 54035 NANCY cedex</b> au plus tard le :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;"> <p><b>30 MARS 2017</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avant 16 H pour un dépôt à l'accueil de la DEC</li> <li>- avant minuit pour un envoi postal</li> </ul> </div>

#### IMPORTANT

- Ⓜ L'inscription à un concours est un acte personnel. Il est impératif que les candidats effectuent eux-mêmes cette opération. Leur attention est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.
- Ⓜ En application du principe général d'égalité de traitement des candidats, aucune inscription, aucune modification d'inscription ne pourra être acceptée après la clôture des serveurs d'inscription.
- Ⓜ La vérification, par l'administration, des conditions requises pour concourir doit intervenir au plus tard à la date de nomination, il en découle que la convocation des candidats ne préjuge pas de la recevabilité de leur demande d'inscription.
- Ⓜ Les agents ne peuvent se présenter qu'à un seul recrutement réservé au titre de la même session.
- Ⓜ Les agents peuvent, au cours de la même session, candidater à la fois à un recrutement réservé et aux concours externe et/ou interne.